



Commune de Manonville

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2018**

Présents : BERNARD Claude, BERRAUD Alexandre, GERWIG Christelle, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, SCHARPF Raymond, THIERY Patrick et WODLING Nadine

Excusés : DOHR Hervé et WILLAUME Franck

DECISIONS DU CONSEIL

- Le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas allouer d'indemnité de conseil au trésorier payeur pour l'année 2018.
- Le maire est autorisé à signer la charte « commune nature » dans une démarche zéro pesticide avec la région Grand Est.
- La location des terres agricoles des parcelles ZE 77 et ZE 78 est renouvelée à Madame THIERY Maud. Un bail d'une durée de 9 ans sera signé avec la locataire.
- L'indemnité de l'agent recenseur est fixée à 534,00 € net à Madame GROSJEAN Véronique.
- L'exploitation des coupes 14 et 15 en forêt communale est faite par l'EARL de Nanzéville qui assure l'abattage et le débardage. Le maire est autorisé à signer le contrat d'un montant de 11,00 € HT le stère pour l'abattage et de 9,00 € HT pour le débardage.

INFORMATIONS

- Les jeunes ayant atteint l'âge de 16 ans ou qui atteindront cet âge au plus tard le 28.12.2018, sont priés de se faire recenser en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.
- Le secrétariat sera ouvert le vendredi 28 décembre 2018 et le vendredi 4 janvier 2019.
- La Cérémonie des vœux aura lieu samedi 12 janvier 2019 à 11h30 salle des Chapelines.

Manonville, le 18 décembre 2018.
Le Maire,
Patrick THIERY